



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3756

Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 MARS 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3756 - ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES DE LA VILLE DE LYON A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Suite au décret du 27 juin 2017, les communes ont la possibilité de proposer une adaptation du mode d'organisation de la semaine scolaire dans leurs écoles publiques du premier degré.

L'objectif était de proposer pour la rentrée 2018 un projet d'organisation de la semaine scolaire pérenne et permettant d'améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite des écoliers lyonnais, tout en permettant la conciliation des vies familiale et professionnelle.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon a décidé d'ouvrir une réflexion de fond sur les différents temps de l'enfant à l'école et fait le choix d'organiser une large consultation.

La consultation a fait ressortir plusieurs éléments forts permettant à la Ville de Lyon de proposer, dans le cadre de ses compétences, deux scénarios d'organisation tenant compte :

- de l'importance des heures d'apprentissage du matin ;
 - de l'élargissement des temps d'accueil le soir ainsi qu'un temps généralisé de garderie le matin ;
 - de l'amélioration de la pause méridienne ;
 - du maintien d'une demi-journée d'activités déclaré en accueil de loisirs ;
 - ainsi que de la poursuite du partenariat avec les associations d'éducation populaire.
- Le Scénario 1 sur 4,5 jours de classe avec maintien du périscolaire le vendredi après-midi.
- Le Scénario 2 sur 4 jours de classe avec un allongement de la matinée scolaire à 12h et une offre d'accueil de loisirs le mercredi matin.

Conformément aux articles D 411-1 à D 411-3 du code de l'éducation, ces deux scénarios ont été présentés et soumis à l'avis des 167 conseils d'écoles lors de séances extraordinaires entre le 15 janvier et le 6 février 2018.

Les résultats sont les suivants :

- Scénario 1 « Semaine 4, 5 jours » : 74 avis favorables ;
- Scénario 2 « Semaine 4 jours » : 85 avis favorables ;
- Autre : égalité de voix pour les 2 scénarios dans 8 conseils d'école.

Présentation du scénario 2 « semaine 4 jours » :

Semaine d'école scénario 2 : 4 jours					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h	ouverture portail	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h
8h30	Temps scolaire 	Temps scolaire 	accueil périscolaire mat + élém	Temps scolaire 	Temps scolaire 
12h00	Pause méridienne 	Pause méridienne 	ouverture portail	Pause méridienne 	Pause méridienne 
14h15	ouverture portail	ouverture portail		ouverture portail	ouverture portail
	Temps scolaire 	Temps scolaire 		Temps scolaire 	Temps scolaire 
16h45	ouverture portail	ouverture portail		ouverture portail	ouverture portail
	accueil périscolaire	accueil périscolaire		accueil périscolaire	accueil périscolaire
17h30	ouverture portail	ouverture portail		ouverture portail	ouverture portail
	accueil périscolaire	accueil périscolaire		accueil périscolaire	accueil périscolaire
18h30	ouverture portail	ouverture portail		ouverture portail	ouverture portail

Les principales caractéristiques de cette semaine d'école à 4 jours sont les suivantes :

- Un temps d'apprentissage renforcé le matin : 3h30 :
 - 4 matinées de 3h30 (8h30-12h00) ;
 - 4 après-midis de 2h30 (14h15-16h45).
- Une pause méridienne élargie de 2h15 (élargie d'un quart d'heure) en accueil de loisirs.
- Des garderies gratuites généralisées à toutes les écoles le matin de 30 mn.
- A la place de la garderie du soir, une offre périscolaire du soir jusqu'à 18h30 déclaré en accueil de loisirs, avec un meilleur taux d'encadrement et ouverte à tous.
- 3h30 d'activités le mercredi matin avec un taux d'encadrement amélioré (1 animateur pour 8 enfants en maternelle – 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire).
- Une offre associative possible le mercredi après-midi.

Afin d'arrêter définitivement cette organisation, M. l'Inspecteur d'Académie consultera pour avis le CDEN le 5 avril 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n° 2016/1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2017/1108 du 27 juin 2017 relatifs aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les procès-verbaux du vote des conseils d'écoles extraordinaires des écoles publiques maternelles, élémentaires et primaires de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

L'organisation de la semaine sur 4 jours d'école, qui a recueilli l'avis favorable de la majorité des conseils d'écoles, est transmise à M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL